

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2023-024BIS

SEANCE DU **MARDI 28 MARS 2023**

Le mardi 28 mars 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 22
Nombre de Membres présents : 21	Votes Contre : 6
Pouvoirs : 7	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Anne LUMEAU À Jean-Luc DUPONT, Jean-Marc NARDI À Jean-Jacques BILLARD, Arnaud Nicolas PLANCHON À Hélène BERGER, Jean-François DAUDIN À Patrick GOUPIL, Laurent BAUMEL À Jean-Jacques LAPORTE, Fabrice MASSON À Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ À Frédéric DAVIET.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Magali DEVAUD, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise BAUDIN

Modification des Autorisations de programmes et Crédits de paiement

Le Conseil Municipale de la Ville de Chinon :

Conformément à l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiements (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Au vu des inscriptions budgétaire 2021, la ventilation des crédits de paiement est présentée.

Il est proposé au conseil municipal de :

- **Modifier** les Crédits de Paiements concernant les opérations suivantes
- Que les reports de crédits de paiements se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement

Opération 300 ACTIONS CŒUR DE VILLE								
DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
<i>Ancienne répartition</i>	21	600 000 €	34 123,04 €	40 000 €	300 000 €	100 000 €	100 000 €	25 876,96 €
<i>Nouvelle répartition</i>	21	600 000 €	34 123,04 €	39 756,48 €	247 300 €	100 000 €	100 000 €	78 820,48 €

Opération 302 STADE BOURDON					
DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
<i>Ancienne répartition</i>	23	280 000 €	73 888,34 €	145 000 €	61 111,66 €
<i>Nouvelle répartition</i>	23	289 948,83 €	73 888,34 €	144 160,49 €	71 900 €

Opération 303 » REHABILITATION ECOLE J. PREVERT »					
DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
<i>Ancienne répartition</i>	23	1 171 677,70 €	44 677,70 €	370 000 €	757 000 €
<i>Nouvelle répartition</i>	23	1 386 209,23 €	44 677,70 €	348 931,53 €	992 600 €

Opération 304 REHABILITATION EGLISE ST MAURICE						
DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
<i>Ancienne répartition</i>	23	400 000 €	0 €	0 €	150 000 €	250 000 €
<i>Nouvelle répartition</i>	23	400 000 €	0 €	0 €	50 000 €	350 000 €

Opération 305 CINEMA LE RABELAIS					
DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
<i>Ancienne répartition</i>	23	433 000 €	387 127,78 €	5 000 €	40 872,22 €
<i>Nouvelle répartition</i>	23	398 996,95 €	387 127,78 €	4 769,17 €	7 100 €

Opération 306 RENOVATION DES PLACES

DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
<i>Ancienne répartition</i>	23	680 000 €	14 000 €	250 000 €	250 000 €	166 000 €
<i>Nouvelle répartition</i>	23	680 000 €	13 706.66 €	367 200 €	250 000 €	49 093.34 €

Opération 307 LIAISON HAUTE VILLE BASSE

DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
<i>Ancienne répartition</i>	23	650 000 €	8 000 €	200 000 €	442 000 €
<i>Nouvelle répartition</i>	23	650 000 €	7 980 €	43 200 €	598 820 €

Opération 308 PARVIS ESPACE RABELAIS

DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
<i>Ancienne répartition</i>	23	250 000 €	0 €	200 000 €	50 000 €
<i>Nouvelle répartition</i>	23	250 000 €	0 €	15 000 €	235 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à LA MAJORITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, à modifier les APCP.

Fait à CHINON, le 04 avril 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 11/04/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.